



## Thème : « La Mobilité – Enjeu économique, environnemental et social »

### 10h/10h50 - Conférence plénière Table ronde :

- M. BLEUNVEN Yves – Maire de GRAND-CHAMP ou adjoints
- Mme MONNET Odile - Vice-présidente en charge de la mobilité et des transports à Golfe du Morbihan – Vannes agglomération
- M. JEANNENOT Michel – Cabinet Mobilis (intervenant CNFPT)
- Mme DAVID Gwénaëlle – CEREMA

La conférence est animée par Stéphane EGAIN

#### ▪ Introduction par M. BLEUNVEN, maire de Grand-Champ :

La commune de Grand Champ a depuis de nombreuses années intégrée la mobilité dans ses programmes d'actions, les élus étant fortement impliqués dans une démarche visant à dynamiser leur territoire rural.

La fusion de l'ex-Communauté de Communes du Loc'h avec Vannes Agglomération, créant Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, a été l'occasion de conforter le rôle d'un pôle d'appui au sein de la nouvelle intercommunalité.

La municipalité a mis en œuvre une démarche exhaustive et pluridisciplinaire de façon à traiter du sujet de la mobilité sous tous ses aspects : Transports en commun, cheminements doux, gestion des flux routiers, notamment agricoles et des carrières, maîtrise des espaces à urbaniser. Sur ce dernier point, il est à souligner la création de ZAC, la redynamisation du centre-bourg, le plan de référence urbain et bientôt le village intergénérationnel.

En résumé une complète appropriation de la mobilité par les élus qui en ont fait le cœur de leur politique de développement et d'accès aux services pour tous.

Cette démarche s'inscrit bien évidemment dans celle de l'agglomération qui met en œuvre des actions très concrètes comme le co-voiturage avec parkings relais, l'aide aux communes pour les voies cyclables, le Plan des déplacements Urbains ou encore le projet Vélo Libre-Service.

#### ▪ Intervention de Monsieur JEANNENOT du cabinet Mobilis :

M. JEANNENOT nous a exposé plus en détail les enjeux de la conception des espaces de vie en développant plus particulièrement la mise en œuvre de solutions alternatives à la voiture.

Comme déjà évoqué par M. BLEUNVEN, la densification des centre-bourgs est primordiale : l'élargissement des zones constructibles rend la voiture dominante, ce qui n'est pas sans conséquences sur la consommation de terres agricoles, les aspects environnementaux mais également le coût social de l'accidentologie. Il est donc nécessaire de restreindre le poids de la voiture.

Les enjeux de la mobilité sont donc intimement liés à l'aménagement de l'espace. Une réflexion très en amont lors de l'établissement des documents d'urbanisme et des déplacements favorisera la mise en œuvre de solutions adaptées. Par exemple, l'implantation des équipements devra être étudiée de façon à favoriser les déplacements doux.

De nouvelles pratiques se développent, le co-voiturage, le vélo à assistance électrique, les transports en commun évoluent mais dans le cadre d'un schéma général de la mobilité, l'intermodalité doit être la réponse pour prendre en compte tous les modes de déplacements.

- Intervention de Madame MONNET, Vice-Présidente à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération en charge de la mobilité et des déplacements :

Madame MONNET nous a exposé les actions entreprises dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains, document d'orientation qui définit la politique de la mobilité à l'échelle de la collectivité.

La très grande majorité des déplacements se fait sur des distances courtes, ce qui rend l'utilisation du vélo pertinente tant sur le plan environnemental et économique que pour la santé des utilisateurs. L'assistance électrique sur les vélos favorise ce mode de déplacement, l'effort sera mené pour permettre la combinaison vélo-bus.

La mobilité doit être par ailleurs conçue en intégrant la spécificité des catégories de population, notamment en se dotant d'outils numériques pour l'accès aux différents services de déplacements.

Monsieur JEANNENOT rappelle que les cheminements doux sont à aménager avec soin en concertation avec les différents utilisateurs car la fluidité des trafics peut se heurter à des difficultés « culturelles » entre cyclistes et piétons. Il y a nécessité de partager l'espace dans les zones aménagées.

- Intervention de Madame DAVID, chargée d'études au CEREMA :

Madame DAVID est intervenue pour nous présenter concrètement les différents types d'aménagement que l'on peut maintenant mettre en œuvre du fait de l'évolution des nouvelles réglementations sur la thématique de la mobilité.

Un rééquilibrage est nécessaire entre la voiture et les modes doux : Il convient donc de hiérarchiser le réseau de façon à favoriser ces derniers.

L'aménagement de zones d'apaisement de la circulation se généralise, bon nombre de collectivités ont adopté la démarche « Code de la rue » et le principe de prudence à l'égard des usagers les plus vulnérables : cela conduit à élaborer les plans d'actions pour les mobilités actives (PAMA).

De nouvelles possibilités s'offre aux aménageurs d'espaces : les doubles sens cyclistes généralisés en sens unique, les passages piétons « écrits 30 », les chaussées à voie centrale banalisée, ... Mais pour bien réussir ces aménagements il est primordial d'organiser la concertation avec la population, recueillir les avis.

- Conclusion :

M. BLEUNVEN conclut cette conférence en insistant sur le fait que les aménagements d'espaces publics doivent obligatoirement faire l'objet d'une réflexion partagée avec tous les acteurs et intégrer toutes les mesures favorisant la mobilité, y compris vis à vis de tous les handicaps.

